



# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS

PRST3

## SOMMAIRE

### Employeurs et emplois

- Principaux secteurs employeurs
- Situation de l'emploi

### Exposition aux risques professionnels

- Estimation de l'exposition aux familles de risque
- Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur
- Les écarts significatifs d'exposition aux risques

### Les accidents du travail

- Les données générales
- Les accidents du travail par tranche d'âge

### Les maladies professionnelles

- Les données générales
- Les troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Les maladies professionnelles par tranche d'âge
- Les maladies professionnelles par taille d'établissement

### Les licenciements pour inaptitude

- Les données générales
- Taux d'inaptitude

ATTENTION. Les données sur l'exposition aux risques professionnels et les maladies professionnelles par tableau portent sur un secteur agrégé à un niveau supérieur comprenant également les secteurs de la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels et du génie civil comptant au total 191 534 salarié.es.

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS



## Principaux secteurs employeurs

*Travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre du bâtiment*  
*Travaux d'installation électrique dans tous locaux*  
*Travaux de peinture et vitrerie*  
*Travaux de menuiserie bois et PVC*  
*Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation*  
 Liste exhaustive : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>

## Situation de l'emploi

En Auvergne-Rhône-Alpes (secteur privé - 2016) :	Tous secteurs confondus	Rang du secteur (sur 88)
135 454 salarié.es <i>12% de femmes et 88% d'hommes</i>		3ème
Poids du secteur dans l'emploi total : 6% Poids du secteur dans l'emploi intérimaire : 12%		
Part des salarié.es en contrat à durée limitée (CDD, intérim, alternance...)	13%	17%
Taux d'emploi d'apprenti.es	6%	3%
Part des salarié.es à temps partiel	8%	20%
Taux d'emploi de travailleur.ses handicapé.es (2017)	3,4%	3,6%
		29ème
		6ème
		59ème
		50ème

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS

## Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

### Estimation de l'exposition aux familles de risques

	Secteurs d'activité (NAF 38)	
	<u>Construction</u>	Tous secteurs
Contraintes de temps de travail	92%	94%
<i>Au moins 3 contraintes de temps de travail</i>	32%	45%
Contraintes de rythme de travail	94%	94%
<i>Au moins 3 contraintes de rythme de travail</i>	27%	35%
Contraintes ou ambiances physiques	92%	84%
<i>Au moins 3 contraintes physiques</i>	72%	37%
Agents chimiques	60%	33%
<i>Agents chimiques CMR</i>	36%	12%
Agents biologiques	11%	21%

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS



## Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

### Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur

Auvergne-Rhône-Alpes 2017 Secteurs d'activité (NA 38)		Construction					
Risques à plus fort taux d'exposition		Contraintes posturales et articulaires	Dépass-t de l'horaire officiel	Obligation de se dépêcher	Rythme imposé	Nuisances sonores	Conduite
Taux d'exposition tous secteurs confondus		70%	77%	79%	82%	33%	34%
Taux d'exposition du secteur		<b>82%</b>	<b>80%</b>	<b>79%</b>	<b>76%</b>	<b>67%</b>	<b>61%</b>
Taux d'exposition par sexe	Hommes	86%	80%	80%	77%	74%	67%
	Femmes	55%	76%	73%	74%	17%	17%
Taux d'exposition par âge	Moins de 30 ans	85%	84%	80%	74%	79%	54%
	30 à moins de 50 ans	81%	80%	78%	79%	64%	62%
	50 ans et plus	82%	72%	82%	68%	58%	67%
Taux d'exposition dans les principales familles professionnelles du secteur <i>(données nationales)</i>	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre	86%	82%	83%	78%	85%	58%
	Ouvriers qualifiés du gros œuvre	100%	75%	74%	67%	92%	66%
	Ouvriers non qualifiés du 2nd œuvre	81%	54%	74%	71%	64%	38%
	Ouvriers qualifiés du 2nd œuvre	92%	76%	75%	71%	73%	60%
	Techniciens et agents maîtrise BTP	56%	86%	89%	83%	28%	52%
Ouvriers qualifiés des TP, du béton	100%	82%	72%	93%	92%	76%	
Taux d'exposition par taille de l'établissement	Moins de 10 salariés	85%	79%	71%	65%	71%	61%
	10 à 49 salariés	86%	81%	85%	83%	66%	67%
	50 à 249 salariés	69%	77%	82%	86%	62%	56%
	250 à 499 salariés	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	500 salariés ou plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns

ns = non significatif car moins de 100 répondants à l'enquête

Taux > à 5 pts par rapport à l'ensemble du secteur

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS

## Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

### Les écarts significatifs d'exposition aux risques

	Secteurs d'activité (NAF 38)		
	<u>Construction</u>	Tous secteurs	Ecart
Machines et outils vibrants	57%	15%	+42
Nuisances sonores	67%	33%	+34
Nuisances thermiques	54%	21%	+33
Conduite	61%	34%	+27
Manutention manuelle de charges	59%	35%	+24
Poussières, fibres et particules	31%	8%	+23
Agents liants (ciment et chaux)	23%	3%	+20
Amplitude de travail > 11 h	44%	30%	+14
Contraintes posturales et articulaires	82%	70%	+12
Déplacement avec un dénivelé important	15%	4%	+11
Silice cristalline	12%	2%	+10
Carburants	15%	5%	+10

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS



## Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

### L'exposition aux agents chimiques cancérogènes

Auvergne-Rhône-Alpes		Tous secteurs	Construction
2017			
<b>AGENTS CHIMIQUES CMR</b>		12%	36%
<b>Taux d'exposition par sexe</b>	Hommes	19%	41%
	Femmes	3%	2%
<b>Taux d'exposition par âge</b>	Moins de 30 ans	13%	40%
	30 à moins de 50 ans	11%	34%
	50 ans et plus	11%	41%
<b>% de salariés exposés avec une protection collective</b>		51%	45%
<b>% de salariés exposés avec EPI mis à disposition</b>		65%	74%
<b>Taux de couverture par un DUER</b>		59%	54%
<b>Taux de présence d'IRP dans établissement de 11 salariés et +</b>		76%	62%

Taux < à 5 pts par rapport à l'ensemble du secteur

Taux > à 5 pts par rapport à l'ensemble du secteur

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS



## Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

### Les données générales

Secteurs d'activité (NAF 88)		Année 2012			Année 2016		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'AT en 1 <sup>ère</sup> indemnisation	Travaux de construction spécialisés	148	12 990	13 138	151	10 486	10 637
	Tous secteurs	27 880	61 166	89 046	29 274	55 418	84 692
Indice de fréquence	Travaux de construction spécialisés	8,9	104,6	93,3	9,1	88,2	78,5
	Tous secteurs	26,3	57,8	39,9	27,2	51,5	37,0
Taux de fréquence	Travaux de construction spécialisés	6,5	55,4	51,1	6,7	48,1	44,3
	Tous secteurs	19,3	28,8	24,9	19,0	25,6	22,9
Taux de gravité	Travaux de construction spécialisés	0,5	3,7	3,4	0,5	3,6	3,3
	Tous secteurs	1,4	1,9	1,7	1,5	1,8	1,7
Indice de gravité	Travaux de construction spécialisés	7,5	52,8	48,8	3,3	46,5	42,5
	Tous secteurs	12,2	23,8	19,1	10,1	20,2	16,0

### Evolution entre 2012 et 2016

Secteurs d'activité (NAF 88)		Femmes	Hommes	Total
Nombre d'AT en 1 <sup>ère</sup> indemnisation	Travaux de construction spécialisés	+ 2%	- 19%	- 19%
	Tous secteurs	+ 5%	- 9%	- 5%
Taux de fréquence	Travaux de construction spécialisés	+ 3%	- 13%	- 13%
	Tous secteurs	- 1%	- 11%	- 8%
Indice de gravité	Travaux de construction spécialisés	- 55%	- 12%	- 13%
	Tous secteurs	- 17%	- 15%	- 16%

**Indice de fréquence** = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

**Taux de fréquence** = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

**Taux de gravité** = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

**Indice de gravité** = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif secteur/tous secteurs

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS

PRST3

## Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

### Accidents du travail par tranche d'âge

	Répartition des effectifs du secteur (2016)					Tous secteurs (2016)	AT en 1ère indemnisation (2016)			
	par sexe		par tranche d'âge				Nombre			Répartition
	femmes	hommes	femmes	hommes	total		total	femmes	hommes	Total
Total	12%	88%	100%	100%	100%	100%	151	10 486	10 637	100%
- 20 ans	4%	96%	2%	7%	6%	2%	16	751	767	7%
20 à 29 ans	8%	92%	15%	26%	25%	21%	43	3 036	3 079	29%
30 à 39 ans	11%	89%	23%	25%	25%	24%	32	2 811	2 843	27%
40 à 49 ans	16%	84%	30%	22%	23%	26%	24	2 117	2 141	20%
50 à 59 ans	17%	83%	25%	18%	19%	23%	30	1 630	1 660	16%
60 ans et plus	23%	77%	4%	2%	2%	4%	6	120	126	1%

	Taux de fréquence			Indice de gravité		
	Année 2016			Année 2016		
	femmes	hommes	Total	femmes	hommes	Total
Total	6,7	48,7	44,3	3,3	46,5	42,5
- 20 ans	67,8	71,0	71,0	0,0	17,2	16,8
20 à 29 ans	12,5	54,7	52,3	0,6	23,4	22,0
30 à 39 ans	5,8	48,1	44,5	2,2	35,0	32,2
40 à 49 ans	3,6	43,8	38,9	0,6	57,9	50,9
50 à 59 ans	5,4	40,6	36,3	8,0	85,5	76,1
60 ans et plus	6,2	24,1	21,1	13,4	75,2	65,1

**Indice de fréquence** = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

**Taux de fréquence** = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

**Taux de gravité** = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

**Indice de gravité** = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS



## Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

### Evolution par tranche d'âge entre 2012 et 2016

	Nombre d'accidents du travail			Taux de fréquence			Indice de gravité		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Total	+ 2%	- 19%	- 19%	+ 3%	- 12%	- 13%	- 55%	- 12%	- 13%
- 20 ans	ns	- 47%	- 46%	ns	- 26%	- 26%	ns	+ 25%	+ 11%
20 à 29 ans	- 16%	- 27%	- 27%	- 2%	- 12%	- 12%	- 85%	- 20%	- 20%
30 à 39 ans	+ 33%	- 7%	- 7%	+ 32%	- 10%	- 9%	+ 32%	- 22%	- 22%
40 à 49 ans	- 14%	- 20%	- 19%	- 8%	- 9%	- 10%	- 96%	- 16%	- 19%
50 à 59 ans	+ 50%	+ 3%	+ 4%	+ 31%	- 6%	- 6%	+ 156%	- 14%	- 14%
60 ans et plus	ns	ns	- 9%	ns	ns	- 17%	ns	ns	+ 36%

ns = non significatif car moins de 100 répondants à l'enquête

**Indice de fréquence** = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

**Taux de fréquence** = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

**Taux de gravité** = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

**Indice de gravité** = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS



## Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

### Accidents du travail selon la taille de l'établissement

	Répartition des effectifs	Nb d'AT en 1ère indemnisation		Répartition des AT	Taux de fréquence (Nombre d'AT pour 1 million d'heures salariées)		Indice de gravité (Somme des taux d'incapacité permanente pour 1 million d'heures salariées)	
		2012	2016		2016	2012	2016	2012
Travaux de construction spécialisés	100%	13 138	10 637	100%	51,1	44,3	48,8	42,5
<b>1 à 9 salariés</b>	42%	5 227	4 265	40%	47,0	41,7	42,9	33,2
<b>10 à 49 salariés</b>	41%	6 091	5 082	48%	59,6	51,3	47,7	44,5
<b>50 à 99 salariés</b>	8%	972	626	6%	47,3	34,2	50,4	31,0
<b>100 salariés et +</b>	9%	631	477	4%	27,1	22,9	24,4	21,1
<b>Tous secteurs</b>	<b>100%</b>	<b>89 046</b>	<b>84 692</b>	<b>100%</b>	<b>24,9</b>	<b>22,9</b>	<b>19,1</b>	<b>16,0</b>
<b>1 à 9 salariés</b>	<b>23%</b>	<b>15 771</b>	<b>14 221</b>	<b>17%</b>	<b>17,2</b>	<b>15,9</b>	<b>16,0</b>	<b>11,4</b>
<b>10 à 49 salariés</b>	<b>29%</b>	<b>31 476</b>	<b>30 388</b>	<b>36%</b>	<b>28,7</b>	<b>27,1</b>	<b>20,2</b>	<b>19,1</b>
<b>50 à 99 salariés</b>	<b>13%</b>	<b>15 031</b>	<b>14 874</b>	<b>18%</b>	<b>32,0</b>	<b>30,1</b>	<b>19,7</b>	<b>18,7</b>
<b>100 salariés et +</b>	<b>36%</b>	<b>26 172</b>	<b>24 679</b>	<b>29%</b>	<b>24,1</b>	<b>20,7</b>	<b>16,6</b>	<b>12,6</b>

### Evolution par taille de l'établissement entre 2012 et 2016

	Nombre d'accidents du travail	Taux de fréquence	Indice de gravité
Total	- 19%	- 13%	- 13%
<b>1 à 9 salariés</b>	- 18%	- 11%	- 22%
<b>10 à 49 salariés</b>	- 17%	- 14%	- 7%
<b>50 à 99 salariés</b>	- 36%	- 28%	- 38%
<b>100 salariés et +</b>	- 24%	- 15%	- 13%

**Indice de fréquence** = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

**Taux de fréquence** = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

**Taux de gravité** = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

**Indice de gravité** = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS



## Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

### Les données générales

Secteurs d'activité (NAF 88)	Nombre de MP en 1ère indemnisation (2012)	Nombre de MP en 1ère indemnisation (2016)	Evolution des MP en 1ère indemnisation 2012/2016	Poids du secteur dans le total des MP imputables (2016)	Poids du secteur dans l'emploi total (2016)
Travaux de construction spécialisés	602	628	+ 4%	11%	6%
Tous secteurs	5 934	5 861	-1%		

Secteurs d'activité (NAF 88)	Part des femmes dans les MP en 1ère indemnisation (2016)	Part des femmes dans les AT en 1ère indemnisation (2016)	Part des femmes dans l'effectif salarié (2016)
Travaux de construction spécialisés	1%	1%	12%
Tous secteurs	48%	35%	47%

Secteurs d'activité (NAF 88)	Journées d'arrêt								
	Année 2012			Année 2016			Evolution 2012/2016		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Travaux de construction spécialisés	2 612	129 508	132 120	1 060	159 431	160 491	- 59%	+ 23%	+ 21%
Tous secteurs	699 578	688 315	1 387 893	730 029	732 411	1 462 440	+ 4%	+ 6%	+ 5%

Ecart significatif

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS



## Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

### Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Secteurs d'activité (NAF 38)	Nombre de MP en 1ère indemnisation Troubles musculo-squelettiques (Tableaux 57 69 79 97 98)									Poids du secteur dans les MP TMS	Poids du secteur dans l'emploi total
	Année 2012			Année 2016			Evolution 2012/2016			2016	2016
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
<b>Construction</b>	9	694	703	6	708	714	ns	+ 2%	+ 2%	15%	7%
<b>Tous secteurs</b>	2 406	2 245	4 651	2 397	2 246	4 643	0	0	0		

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS



## Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

### Les maladies professionnelles par tranche d'âge

Secteurs d'activité - -NA 88 -	Répartition des effectifs salariés	Nombre des MP en 1ère indemnisation	Répartition des MP en 1ère indemnisation	Nombre de jours d'arrêt	Répartition des jours d'arrêt	Evolution des jours d'arrêts 2012/2016
	2016		2016		2016	
Travaux de construction spécialisés	100%	628	100%	159 122	100%	+ 20%
moins de 40 ans	56%	117	19%	24 502	15%	- 1%
40 à 49 ans	23%	190	30%	54 072	34%	+ 41%
50 à 59 ans	19%	280	45%	73 499	46%	+ 15%
60 ans et plus	2%	41	7%	7 049	4%	+ 46%
<b>Tous secteurs</b>	100%	4 986	100%	1 252 772	100%	+ 7%
moins de 40 ans	48%	793	16%	182 460	15%	+ 1%
40 à 49 ans	26%	1 522	31%	419 894	34%	+ 7%
50 à 59 ans	23%	2 334	47%	593 445	47%	+ 4%
60 ans et plus	4%	337	7%	56 973	5%	+ 76%

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS

## Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

### Les maladies professionnelles par taille d'établissement

Secteur d'activité (NAF 88)	Répartition des effectifs salariés	Répartition des MP en 1ère indemnisation	
	2016	2012	2016
<b>Travaux de construction spécialisés</b>			
1 à 9 salariés	41%	32%	33%
10 à 49 salariés	42%	44%	47%
50 à 99 salariés	8%	9%	9%
100 salariés et +	10%	12%	7%
indéfini ou nul		3%	4%
Total	100%	100%	100%
<b>Tous secteurs</b>			
1 à 9 salariés	23%	16%	16%
10 à 49 salariés	29%	30%	33%
50 à 99 salariés	13%	15%	15%
100 salariés et +	36%	37%	34%
indéfini ou nul		2%	2%
Total	100%	100%	100%

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS



## Licenciements pour inaptitude

Sources: Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes - SISP 2016 / Recensement de la population 2016

Champ: Demandeurs d'emploi et actifs ayant un emploi, Auvergne-Rhône-Alpes

### Les données générales

	Nombre d'inscriptions à Pôle Emploi suite à licenciement pour inaptitude						Evolution totale 2016-2019	Poids du secteur dans les inscriptions (2016)	Poids du secteur dans les inscriptions (2019)	Poids du secteur dans l'emploi total (2016)
	2016			2019						
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total				
Travaux de construction spécialisés	38	813	851	54	861	915	+ 8%	8%	7%	6%
Tous secteurs (1)	5 390	4 627	10 017	6 995	5 508	12 503	+ 25%			

### Taux d'inaptitude

	Taux d'inaptitude selon le sexe (2016)		
	Femmes	Hommes	total
Travaux de construction spécialisés	0,2%	0,7%	0,6%
Tous secteurs (1)	0,5%	0,4%	0,4%

Ecart significatif secteur/tous secteurs

	Taux d'inaptitude selon l'âge (2016)					
	Personnes de 20 à 29 ans	Personnes de 30 à 39 ans	Personnes de 40 à 49 ans	Personnes de 50 à 59 ans	Personnes de 60 ans et plus	Total
Travaux de construction spécialisés	0,2%	0,6%	0,6%	1,1%	2,6%	0,6%
Tous secteurs (1)	0,2%	0,4%	0,4%	0,6%	1,3%	0,4%

(1) Le sexe ou le secteur d'activité n'est pas renseigné pour 1% des inscrits

\* Taux d'inaptitude = Nombre d'inscriptions à Pôle Emploi suite à un licenciement pour inaptitude dans l'année / Actifs ayant un emploi au 1er janvier

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS

## Les enseignements (1/2)

Avec plus de 135 000 salarié.es en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2016, le secteur des travaux de construction spécialisés (maçonnerie, gros œuvre, second œuvre) est le 3ème employeur du secteur privé. Il est composé d'une très forte majorité d'hommes (88%) et de salarié.es plus jeunes qu'en moyenne régionale (56% ont moins de 40 ans contre 45%). Il se caractérise par le fait qu'il représente 12% de l'emploi intérimaire, soit le double de son poids dans l'emploi total. Il est également le premier employeur en apprentissage. Les apprenti.es représentent en effet 6% des emplois dans le secteur.

### Un cumul de contraintes physiques récurrentes et une forte exposition aux agents chimiques dans le secteur

Dans un ensemble formé avec la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels et le génie civil, les salarié.es sont exposé.es à plus de 90% aux contraintes physiques (contraintes posturales et articulaires...), de temps de travail (dépassement de l'horaire officiel...) et de rythme de travail (rythme imposé, obligation de se dépêcher...). Le secteur se caractérise en particulier par le cumul de contraintes physiques. 72% des salarié.es en cumulent au moins 3 contre 37% tous secteurs confondus. Parmi elles, on retrouve les contraintes posturales et articulaires (82% des salariés), les nuisances sonores (67%), la manutention manuelle de charges (59%)... Il se caractérise également par l'exposition des salarié.es aux agents chimiques

(60% contre 33% tous secteurs confondus) et pour plus d'un tiers des salarié.es du secteur à des produits cancérogènes.

Les ouvrier.es qualifié.es (OQ) ou non qualifié.es (ONQ) du gros œuvre, second œuvre et des travaux publics occupent l'essentiel des emplois. D'après les données nationales, l'exposition de ces catégories aux contraintes posturales et articulaires, aux nuisances sonores et aux agents chimiques est très forte, en particulier pour les ouvrier.es qualifié.es du gros œuvre et celles-cx du béton et travaux publics qui sont tou.te.s exposé.es aux contraintes posturales et articulaires et pour 9 salarié.es sur 10 aux nuisances sonores. Ces expositions se déroulent souvent dans un contexte de rythme de travail imposé. C'est le cas de 93% des OQ du béton et travaux publics et de 84% des ONQ du gros œuvre.

### Une forte présence des accidents du travail et maladies professionnelles mais une amélioration entre 2012 et 2016

En 2016, 10 637 accidents du travail (AT) imputables au secteur des travaux de construction spécialisés ont fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> indemnisation. Cela place le secteur en 2<sup>ème</sup> position parmi ceux d'au moins 10 000 salarié.es où la part des accidents ramenés aux heures de travail est la plus élevée en région (taux de fréquence (TF) = 44,3 contre 22,9 en moyenne régionale). Dans ce secteur à très forte dominante masculine, ce sont les hommes qui concentrent près de la totalité des AT. La forte fréquence des

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS

## Les enseignements (2/2)

AT les concernant donc exclusivement et elle est au plus haut pour ceux de moins de 30 ans.

Le secteur se caractérise aussi par la gravité des AT. La part des jours d'arrêt occasionnés par les AT est pratiquement le double de la moyenne régionale (taux de gravité (TG) =3,3 contre 1,7). Mais ce sont les séquelles physiques permanentes qui distinguent le secteur. Avec une part de 42,5 contre 16 en moyenne régionale, le secteur se situe dans les 3 secteurs en générant le plus suite à un AT, avec les transports terrestres et par conduite et la gestion des déchets. Cet indice de gravité est nettement supérieur pour les salariés de 40 ans et plus. Les établissements de 10 à 49 salarié.es sont ceux où le taux de fréquence et l'indice de gravité sont les plus élevés (TF= 51,3 et IG = 44,5).

Par rapport à l'année 2012, la situation s'est améliorée dans le secteur. Le nombre d'AT a reculé de 19%. Si l'on ramène ce volume aux heures salariées, la baisse est de 13%. Toutes les tranches d'âge de salarié.es sont concernées par cette diminution. La part des séquelles physiques permanentes engendrées par ces AT a reculé de manière similaire.

Le secteur des travaux de construction spécialisés est aussi le secteur générant le plus de maladies professionnelles (MP), avec 628 MP en 2016, soit 11% de l'ensemble des MP de la région alors qu'il représente 6% de l'emploi. Par rapport à l'année 2012, le nombre de MP a augmenté de 4% et le nombre de jours d'arrêt occasionnés de 21%. Cette augmentation concernent les salariés de 40 ans et plus.

### Premier secteur d'où proviennent les inscriptions pour inaptitude

Même s'il est difficile de savoir la part qui est d'origine professionnelle et qu'il faut donc en relativiser la portée, les inaptitudes au poste prononcées par les médecins du travail peuvent donner un indice de l'état des conditions de travail dans un secteur d'activité par leur volume et leur tendance sur longue période. Elles sont abordées ici au travers des inscriptions à Pôle emploi suite à licenciement pour ce motif générées par un secteur d'activité. En 2016, 851 salarié.es en provenance du secteur des travaux de construction spécialisés se sont inscrit.es à Pôle emploi suite à une inaptitude et 915 en 2019, soit 8% de plus. Les inscriptions en provenance de ce secteur représente 7% du total, et pour les hommes, 16%.

Le fait de rapporter les personnes inscrites à Pôle emploi suite à licenciement pour inaptitude dans l'année au nombre d'actifs en emploi au 1er janvier est une façon d'estimer les secteurs où le risque d'inaptitude est le plus fréquent. Le taux ainsi mesuré est de 0,6% contre 0,4% tous secteurs confondus. Il atteint 0,7% pour les hommes, soit le 2ème taux d'inaptitude le plus élevé derrière les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager. Cet écart par rapport à la moyenne régionale apparaît dès l'âge de 30 ans et augmente jusqu'à 60 ans et plus (2,6% contre 1,3%).